

CHIMIE :

salaires sacrifiés + fonds publics = profits assurés.

➔ **Salariés vous payez 2 fois !**

Agissez avec la CGT !

Le 20 novembre 2014 s'est tenue, à l'UIC, la réunion dédiée à la situation économique et aux salaires. Un rituel plutôt qu'une négociation, faute de rapport de forces, et qui ne servira pas à construire des alternatives d'avenir pour les salariés.

Le monde « *va mal* » nous dit-on, mais pourrait-il « *aller bien* » avec des politiques patronales aux commandes des Etats ?

Que les milliardaires et millionnaires soient plus riches, plus nombreux et des salariés de plus en plus pauvres dans les pays n'est pas un hasard.

La « cote d'amour » du patronat avec Valls et Hollande, qui ont permis d'augmenter de 41 milliards d'euros les cadeaux au patronat, y est pour quelque chose ! Ce sont les salariés et leurs familles qui paieront la facture avec la TVA et les impôts d'une part, la réduction de leurs droits d'autre part.

Que l'UIC embauche pour économiste un ancien dirigeant d'Arkéma devenu pilote du Comex de Kem One, en dit long sur leurs choix d'avenir :

La finance, encore la finance, sans aucune vision d'avenir industriel autre que le taux de profits.

La CGT a dénoncé cette situation intolérable qui plonge le pays dans la récession et prive les jeunes d'avenir.

Les salariés, souvent en souffrance, sont inquiets pour leur emploi.

Nos industries sont pillées par ces financiers :

- Que les patrons de la Chimie touchent 300 millions d'euros payés par nos impôts est scandaleux.
- Qu'avec le CICE, les patrons de la chimie réduisent leurs impôts de 200 millions d'euros est tout aussi scandaleux,

Ce CICE représentera une baisse de la masse salariale de 6 % en 2015 !! Alors que l'UIC considère que l'augmentation des salaires de 2015 doit être au niveau de l'inflation, soit 0,90 % !!

Salariés, vous êtes volés 2 fois :

- Vous payez par vos achats (TVA) et par vos impôts les 500 millions d'euros que les employeurs empochent,
- Vous payez la politique anti-salariale qui draine la perte du pouvoir d'achat et le tassement des salaires.

Les salaires sont le vecteur principal de l'économie par la consommation.

B
R
A
N
C
H
E
C
H
I
M
I
E

Tasser les salaires conduit à tasser la consommation, les carnets de commande et l'économie.

Les échanges internationaux doivent être réglementés en interdisant le moindre profit réalisé aux dépens du travail salarié ou des normes environnementales fiscales protégeant la santé des populations et des salariés.

Contrairement à d'autres organisations syndicales, la CGT refuse d'engager l'avenir et les droits des salariés dans une « compétitivité au niveau de la régression sociale et salariale », comme avec le pacte antisocial d'austérité.

Les industries de la chimie ont, une fois encore, des résultats financiers de haut niveau, avec une valeur ajoutée de plus de 20 %, des profits nets de plus de 6 % dans un contexte de quasi-récession !

La question que nous devons poser, ensemble, est :

- ⇒ **Quelle utilisation fait-on de ces richesses, pour l'actionnaire ou pour l'investissement ?**
- ⇒ **Que penser de certaines organisations qui ne proposent du bout des lèvres que 2 % d'augmentation des salaires, après avoir signé le cadeau des 300 millions pour les patrons ?**

La **FNIC CGT** a dénoncé ces choix en exigeant, à l'inverse, une relance de notre économie, de nos industries, de nos emplois par le progrès social, l'augmentation significative des salaires, donc du pouvoir d'achat avec une grille de salaires évolutive qui reconnaisse et paye les qualifications, le salaire maximum étant limité à 5 fois le salaire minimum.

1900 €/mois de salaire minimum, cela donne 1524€ de pouvoir d'achat pour vivre, mensuellement.

Les patrons vent debout contre la CGT, s'offusquent oubliant d'avouer qu'aujourd'hui, eux-mêmes au coefficient 880 ont un salaire de 30 % au dessus de la grille salariale revendiquée par la CGT.

La CGT revendique aussi :

- Que l'UIC reconnaisse que les salaires conventionnels soit basés sur 35h payées 38 et non l'inverse.
- Des primes de postés payées sur le salaire conventionnel du K 360, tout salarié subissant cette organisation du travail devrait être traité en égalité de droits.
- Une prime d'ancienneté : 1 % par an sur les salaires réels, jusqu'à 20 ans.

Revendiquer est nécessaire !

Agir collectivement est la clé pour gagner !

Les salariés ne doivent pas rester spectateurs !